

## REPARATION NAVALE

### Commande Grues et Matériels portuaires grues

Pour la journée du

Date de la commande

Société/Client

Responsable/Chargé d'affaires

Mail

Tel

NAVIRE	QUAI /FORME	GRUE	HORAIRE	OBSERVATION	<u>Réservé Port de Brest</u> <i>Commande validée</i>  <i>Grue portuaire indisponible</i> <u>Solution de remplacement*</u> <i>Oui Non</i>
OBSERVATIONS					
NAVIRE	QUAI /FORME	GRUE	HORAIRE	OBSERVATION	<u>Réservé Port de Brest</u> <i>Commande validée</i>  <i>Grue portuaire indisponible</i> <u>Solution de remplacement*</u> <i>Oui Non</i>
OBSERVATIONS					
NAVIRE	QUAI /FORME	GRUE	HORAIRE	OBSERVATION	<u>Réservé Port de Brest</u> <i>Commande validée</i>  <i>Grue portuaire indisponible</i> <u>Solution de remplacement*</u> <i>Oui Non</i>
OBSERVATIONS					
NAVIRE	QUAI /FORME	GRUE	HORAIRE	OBSERVATION	<u>Réservé Port de Brest</u> <i>Commande validée</i>  <i>Grue portuaire indisponible</i> <u>Solution de remplacement*</u> <i>Oui Non</i>
OBSERVATIONS					

**Solution de remplacement (grue externe) \***

**NB : une facturation de 108.84 € par demi-journée sera appliquée sans accord de la SPBB**

**\*Pour faire entrer une grue externe, ce document approuvé doit être présenté au poste de Garde**

<b>Utilisation grue externe :</b>		
<b>Lieu de grutage</b>	<b>Poids de la Grue</b>	<b>Capacité TP</b>
<b>Poids de la pièce</b>	<b>Descente de charge calculée</b>	
<b>Entreprise de levage</b>		

**L'utilisateur s'engage à avoir vérifié que l'opération envisagée n'est pas de nature à endommager les installations en place (ex : réseaux enterrés...), à respecter la capacité de charge des quais et terre-pleins ainsi que les règles de stationnement (ex : stationnement interdit sur galeries de quais...) pour l'opération envisagée.**

Notes : Une facturation de 3 heures de personnel sera établie en cas de décommande après l'heure limite de commande / Les demandes de personnels supplémentaires pour du travail en continu doivent être spécifiées dans la dernière colonne "observations/autres commandes" / La facturation sera conforme aux tarifs publics en vigueur / Les commandes "à finir" doivent être spécifiées en observation. Pour plus de détails, se référer au document "Tarifs publics" de l'année en cours / Les engins de levage sont mis en location avec un conducteur suivant les conditions définies par le code du travail. L'utilisation des équipements de la concession entraîne l'adhésion pure et simple aux modalités des tarifs publics en vigueur

### Tarifs et modalités d'usages disponibles

Période de location	Heure limite de commande
Lundi 8h-12h 6h-14h -14h-22h	Le vendredi à 16h30
De 8h à 12h Shift de 14h à 22h	La veille 16h30
De 14h à 18h	Le même jour à 11h
Shift de 6h à 14h	Pré commande la veille à 11h A confirmer la veille à 16h30
Shift de 22h à 6 h	Pré commande la veille à 16h30 A confirmer le même jour à 11h
Samedi – Dimanche et férié	Le vendredi à 16h30

Stockage	Grue	Charge	Portée
Forme 1	KRANBRAU	15 T / 30 T	25 M / 45 M
Forme 2 / QR1	CA2	12 T / 5 T	40 M / 55 M
Forme 2 TD	KRANISH 3000	80 T / 30 T	25 M / 50 M
Forme 2 BD	CA 1	4.5 T / 3 T	40 M / 4 5M
Forme 3 BD	CA 4	20 T / 6 T	45 M / 66 M
Forme 3 TD	FCBA	15 T / 3 T	40 M / 70 M
Forme 3 TD / QR4	FCBC	15 T / 3 T	40 M / 70 M
Forme 3 TD / QR4	PARIS 150 T	150 T / 90 T	38 M / 52 M

Pour le déplacement des grues, demande à faire 48 h avant

Possibilité d'avoir recours à des grues mobiles R1, R2, R3, R4, LHM 420, LHM 550, se rapprocher du service grues

**L'utilisateur reconnaît avoir connaissance des règles du Code des transports relatives à la manutention portuaire (Article L.5343-1 et suivants, Article R.5343-1 et suivants) qui précisent que, les marchandises, les opérations de chargement et de déchargement des navires ou bateaux doivent être prioritairement effectuées par des ouvriers dockers sauf dérogations existantes.**

- (1) « La SPBB met en location des coupées et podiums dont les caractéristiques techniques sont disponibles auprès du service exploitation (« liste des coupées » et « fiche technique »)

Le client usager louant la coupée en prend l'entière responsabilité depuis le lieu de stockage jusqu'à son retour sur ce même lieu.

Le client est responsable de vérifier que la coupée est adaptée à l'usage qu'il en fera durant toute la location. Il l'installe en fonction de ses besoins, en assure la réception et la mise en service, il gère la coupée pendant ses opérations jusqu'à son enlèvement du navire et au rangement sur le lieu de stockage.

Toute réclamation présentée au titre d'un dommage survenu dans ce laps de temps sera à la charge du navire (référence : règlement d'exploitation des installations pour la réparation navale du port de Brest)

Les locations de coupées pour les navires sont sur demande et suivant les disponibilités et font l'objet d'une « commande de mise à disposition de coupée ».

#### Tarififications

Gratuité de la première coupée : pour tous les navires venant en réparation programmée à Brest sur les installations de la concession de réparation navale, la location de la première coupée (avec podium si nécessaire) suivant les conditions mentionnées ci-dessus et pendant toute la durée du séjour est gratuite. Cette gratuité ne désengage en rien le client de ses responsabilités pour sa mise en place, sa surveillance lors de l'utilisation et son enlèvement (conformément aux conditions mentionnées dans les paragraphes précédents). **La mise en place et/ou l'enlèvement de cette première coupée n'est pas gratuite.**

Si le client n'a pas la capacité d'effectuer l'opération, la SPBB peut mettre à disposition un agent du service Formes & Quais pour l'aide à la mise en place ou l'enlèvement de la coupée (le client et le navire étant responsables du positionnement de la coupée, ainsi que son accrochage ou dés-accrochage).

Dans tous les cas, y compris pour la première coupée, un bon de commande pour la location de la grue et éventuellement, si le client le souhaite, pour l'utilisation d'un agent formes et quais doit être émis.

Coupées supplémentaires :

Les locations de coupées supplémentaires (à partir de la deuxième coupée) pour les navires sont aussi sur demande et suivant les disponibilités.

Elles doivent faire également l'objet d'un bon de commande, suivant les tarifs du paragraphe ci-dessus (« conditions de mise en place ou enlèvement de la coupée »).

Le client reste responsable au même titre que la première coupée comme indiqué au début du chapitre. »

**Date**

**Signature client :**

**Document à compléter, valider et envoyer :**

**SPBB – Exploitation Grues :**      [grues@brest.port.bzh](mailto:grues@brest.port.bzh) ou cliquer sur le lien suivant :

<b>Contact SPBB – Service portuaires –</b>	<b>Section Grues :</b>	<b>02.98.14.77.17</b>	<b>06.08.24.34.96</b>
	<b>Section RN &amp; Quais</b>	<b>02.98.14.77.57</b>	<b>06.08.24.35.21</b>

-----  
**Traitement SPBB - Exploitation Location / Grues :**

**Prise en charge de la commande le :**

**Personne en charge / Contact :**

**Signature :**

**Contrôle des disponibilités & Commentaires :**

**Diffusion : Responsable grues / Directeur d'exploitation / Classement commandes grues**